



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

OBJET :

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE DOSSIER D'AMENAGEMENT ET D'EXECUTION DE TRAVAUX DE CREATION DE LA TELECABINE DE LA CIME CARON SOUSMIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET COMPRENANT UNE ETUDE D'IMPACT

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

Enquête publique organisée en application des articles L153-19, R153-8 du code de l'environnement ; des articles L123-1 et suivants et R123-8 et suivants du code de l'environnement et du code des collectivités territoriales notamment les articles L 2224-10, et R2224-7 et suivants

LIEU DATE ET JOURS DU DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête publique se déroulera pendant trente-deux jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, **du vendredi 4 janvier 2019 au lundi 4 février 2019 inclus**.

CONSULTATION DU DOSSIER

Les pièces du dossier seront consultables en Mairies aux lieux et heures désignés ci- après :

- à la mairie d'Orelle, du lundi au vendredi de 14 h 00 à 17 h 00
- à la mairie de Les Belleville, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30.

➤ En version papier

➤ Ou en version informatique sur un ordinateur mis à la disposition du public à ces mêmes horaires.

Le dossier sera consultable sur le site de la Mairie d'Orelle (<http://www.orelle.fr>) et celui de la Mairie de Les Belleville (<http://www.lesbelleville.fr/>) qui vous dirigera directement sur un site indépendant et sécurisé, ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse ci-dessous :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1079>

M Robert GUILLERMET responsable du projet à la STOR (Société des Téléphériques d'Orelle), se tient à la disposition du public pour fournir des informations sur le projet (tél. 04 79 56 88 01 – courriel : info@orelle.net)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur ledit registre d'enquête ou les adresser, par pli cacheté, à l'attention du commissaire enquêteur : Mairie - Le Chef-Lieu - 73140 ORELLE ou Mairie - 73440 Les Belleville, qui les annexera au registre.

Il sera également possible pour toute personne souhaitant faire part au commissaire enquêteur d'une observation de manière dématérialisée de l'adresser électroniquement à enquete-publique-1079@registre-dematerialise.fr (uniquement du vendredi 4 janvier 2019 au lundi 4 février 2019) ou directement sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1079>

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble n°E18000328/38 en date du 8 octobre 2018, **Monsieur Dominique JANEX**, Architecte Honoraire urbaniste, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur recevra :

▪ à la mairie d'ORELLE

- Le vendredi 4 janvier 2019 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi 18 janvier 2019 de 14h00 à 17h00
- Le lundi 4 février 2019 de 14h00 à 17h00

▪ à la mairie de Les Belleville

- Le lundi 7 janvier 2019 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi 25 janvier 2019 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi 1^{er} février 2019 de 14h00 à 17h00

AUTRES DISPOSITIONS

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le Commissaire enquêteur qui transmettra l'ensemble et ses conclusions aux Maires, de la commune d'Orelle et de Les Belleville dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Préfet et au Président du Tribunal Administratif.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions aux mairies aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, conformément au titre I de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs. Ils seront également consultables sur le site internet des Mairies : <http://www.orelle.fr> ou <http://www.lesbelleville.fr/>